

Public concerné

Personne en charge de la prévention des risques professionnels (Chef d'entreprise ou son délégataire, membre d'IRP, animateur en prévention, RH, personnel des SPST, tuteur, etc.).

En fonction des places disponibles, un maximum de 2 places par session, pourront être attribuées à des publics formateurs ou consultants.

Préconisations : Il est recommandé aux participants d'avoir suivi l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » ou d'avoir a minima la connaissance des fondements d'une démarche de prévention des risques professionnels en entreprise.

Objectifs de la formation

- Repérer les spécificités du risque routier et de sa démarche de prévention en entreprise.
- Appréhender les axes de management du risque routier.
- Élaborer un plan d'action de prévention du risque routier.

Contenu de la formation

Les enjeux et le contexte de la démarche.

L'exposition au risque routier et ses particularités :

- l'organisation des déplacements, l'environnement,
- les communications embarquées,
- le conducteur, la formation du conducteur,
- le choix du véhicule et de ses équipements.

La démarche de prévention du risque routier en entreprise :

- les étapes de la démarche,
- utilité, repérage et déroulement.

Le plan d'action de prévention du risque routier en entreprise

Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés théoriques.
- Étude de cas pédagogiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.

Durée

1 jour soit 7 heures

Validation

Une attestation de présence sera remise aux participants